Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 25 juin 2026

_____

Objet de la délibération
POLITIQUE DE LA VILLE 2026 : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION ET REVERSEMENT DES SUBVENTIONS PAR LA VILLE

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Patrick ELIOT , Laurence HERMANN , Pierre-Yves LETELLIER , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Sophie LEROUX pouvoir à Clémence PIERRON, Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL.

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Delphine GARDYE désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Politique de la Ville **N° 2026.06.012**

Rapporteur : Chloé LE THOER

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour rappel, le contrat de ville se décline annuellement via un Appel à Projets (AAP) qui s'organise à l'échelon de l'Agglomération. Il présente des priorités nationales, intercommunales et locales avec une redéfinition chaque année. Les actions retenues lors de cet AAP sont portées par la Ville d'Hennebont mais surtout par une vingtaine d'associations. Ces dernières sont un relais en termes d'animation de la vie sociale, culturelle, d'accès aux droits, au sport, de la vie professionnelle, du cadre de vie, des transitions…

Le Comité des financeurs coanimé par l'Etat et Lorient Agglomération est l'instance de coordination entre les différents acteurs du contrat de ville et de répartition des crédits du contrat de ville au regard des actions déposées par les porteurs de projets.

Ce comité regroupe l'ensemble des signataires du Contrat de Ville : l'Etat, Lorient Agglomération, les trois villes du Contrat de Ville (Hennebont, Lanester et Lorient), la CAF, les bailleurs sociaux (Morbihan Habitat, Aiguillon et Espacil), le Département, la Région et la CPAM du Morbihan.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606012-DE

Il s'est réuni le 28 mai 2026 et a validé le tableau de programmation des actions qui seront mises en œuvre dans le quartier de Keriou Ker durant l'année 2026.

La programmation 2026 est composée de 3 volets :

- La programmation annuelle,
- Quartiers d'été,
- Les actions gelées par l'état.

Cette année et dans un contexte budgétaire contraint, l'État a gelé 5 946€ de l'enveloppe de 55 881 € initialement prévu par l'État. Le budget consacré au dispositif de quartiers d'été s'élève, pour cette année 2026, à 3 582 €.

En conformité avec la programmation validée, il convient désormais pour les crédits spécifiques proposés par la Ville de procéder au versement des subventions aux partenaires concernés pour un montant de 31 750 €, conformément aux montants arrêtés lors de ce comité.

Porteurs de Projet	**Actions**	**Subventions Ville Hennebont**
Accès aux droits		
EPSM Charcot	Prévention en santé mentale des jeunes et adultes des QPV de l'agglomération lorientaise	500 €
Stétho'Scop	Maintenir et renforcer une démarche de santé communautaire de proximité au cœur du quartier de Kerihouais	1 000 €
SESAM	Première écoute et prévention des fragilités psychosociales des adolescents et jeunes adultes	900 €
SESAM	Soutien à la parentalité et prévention des fragilités psychosociales – Point Ecoute Parents Hennebont	900 €
Dyktia	Soutien à la parentalité numérique	700 €
Défis	Accompagnement des habitants dans la sensibilisation et la découverte des pratiques numériques	500 €
Cadre de vie, sociabilité et transitions		
Compagnons bâtisseurs	Accompagner les habitants des quartiers prioritaires à l'amélioration de leur logement et à la réalisation d'actions collectives partenariales	1 000 €
Optim'ism	Aux herbes citoyens	1 000 €
Optim'ism	Syklett – Développer la mobilité à vélo - Hennebont	700 €
Jeunesse, accès à la culture, aux sports et aux loisirs		
Cordée-cordage	« Noeuds… se transformer » », l'adolescence une métamorphose à accueillir.	3 000 €
La fibre joyeuse	Impressions et empreintes itinérantes	700 €
Champs Boule Tout	Cirque à tout âge – Quartiers en mouvement	1 000 €
Confédération culturelle Bretonne Kenleur	Ce qui reste / Ar Pezh a chom : projet pont de mise en valeur du patrimoine culturel des habitant.e.s des QPV du Pays de Lorient, et de mise en relation avec la culture traditionnelle bretonne	1 500 €
K. Jeux de Farfadets	Actions ludiques	2 500 €
J'ai Vu un Documentaire	Cinéma et anticipation	1 000 €
Basket Club Hennebontais	Basket pour Tous	1 200 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606012-DE

Hennebont Lochrist Handball	Présence hebdomadaire – stage Keriou Ker / Kerlano – fête de quartier – Soirée handball	1 000 €
Sonauré	Ateliers sonores et sensoriels pour créer de la détente, de la relaxation, du bien-être, du lâcher-prise pour œuvrer pour la santé mentale	700 €
UFOLEP	Mise en place de sessions d'activités sportives pour les jeunes en quartiers prioritaires (UFOSTREET)	500€
UFOLEP	UFOBABY, l'aventure motrice des tout petit.e.s	700€
Action iodée	Parcours Santé Littoral, bien être et santé mentale du quartier vers l'océan	1 000 €
Emploi et développement économique		
AGORA	La route vers l'emploi	1 500 €
Soutien aux acteurs de la Politique de la Ville		
Cordée cordage	Larguer les amarres ou prendre de la hauteur	3 000 €
Cordée cordage	Connaître et se connaître pour pouvoir agir	3 050 €
Quartier d'été		
EPCC Trio…S	Une diffusion culturelle dans une démarche privilégiant la rencontre et la valorisation des identités propres au quartier	200 €
Espace Satori	Activité physique pour toutes et tous !	1 000 €
Lanester Canoë Kayak Club	Découverte des sports de pagaies	1 000 €
	Total	31 750 €

Certains de ces crédits sont octroyés dans le cadre d'une CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) signée entre l'association porteuse de l'action et les différents financeurs.

Pour les projets menés dans ce cadre, au sein de Keriou Ker, les signatures de CPO concernent :

- L'association Cordée-Cordage pour la période 2024 / 2026 pour les deux actions indiquées dans le tableau ci-dessus et démarrées en 2024. La Ville participe à hauteur du même montant sur les trois années. Les autres financeurs sont l'État, la CAF et Morbihan Habitat,
- L'association AGORA pour le dispositif « La Route de l'Emploi » pour la période 2025-2027. Les autres financeurs sont l'Etat, le CCAS, Lorient Agglomération et Morbihan Habitat.

Pour rappel, s'agissant des sommes positionnées par la CAF, lors de la programmation 2026, il appartiendra à la ville de reverser les subventions aux associations concernées dès la notification officielle parvenue.

Enfin, chaque association retenue dans le cadre de l'appel à projets bénéficiera d'une convention de mise à disposition gratuite des locaux de la Maison de quartier ou de l'appartement n°62 de Morbihan Habitat. Le modèle de convention est présenté en pièce jointe.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis du Comité des Financeurs en date du 28 mai 2026,
Vu l'avis de la Commission « Enfance Jeunesse - Solidarités » en date du 09 juin 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606012-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** le tableau de la programmation d'Hennebont 2026 ci-dessus,
- ➔ **APPROUVE** le reversement des sommes octroyées par la Ville et actées lors du Comité des financeurs aux associations bénéficiaires à l'EPCC et à l'EPSM,
- ➔ **APPROUVE** la mise à disposition gratuite par convention,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition des locaux,
- ➔ **DIT** que la dépense est inscrite au compte 65748 et 657381,
- ➔ **ACTE** qu'il conviendra ultérieurement de reverser les subventions octroyées par la Caf aux associations dès lors que la notification sera parvenue.

Délibération adoptée à la majorité de 29 voix pour, et 4 n'ayant pas pris part au vote (Laurence HERMANN**,** Marie-Cécile PELLEGRINI**,** Catherine LE CARRER**,** Julien JAMBET)**,**

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr